



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2022/162

OBJET : SUBVENTION ASSOCIATION - USC SAUCATS

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 31

Nombre de Conseillers présents et représentés : 39

Quorum : 23

Date de convocation : 7 octobre 2022

Date d'affichage de la convocation au siège : 7 octobre 2022

Secrétaire de séance : Anne-Marie CAUSSÉ

Le 13 octobre de l'année deux mille vingt-deux à 18h30
à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	E	Mme BURTIN DAUZAN	CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVIERIE Dominique (Maire)	E	Mme POLSTER	TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
DUMESNIL Mickaël	E		GILLET Jean-Paul	E	Mme PREVOTEAU
LAGARDE Valérie	E	Mme TALABOT	LABASTHE Anne-Marie	P	
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	E	M. GACHET	VIGUIER Marie	A	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	E	Mme BOURGADE
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	E	M. LAFFARGUE	GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	P				

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/162

OBJET : SUBVENTION ASSOCIATION - USC SAUCATS

Vu l'article L2311-7 du CGCT, précisant que le montant d'une subvention doit faire l'objet d'une délibération distincte du vote du budget,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2003/19 en date du 11 avril 2003, définissant les critères d'aide aux associations,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2021/079 en date du 8 avril 2021 sur l'octroi de subventions aux associations,

Vu la commission « Vie Associative » en date du 8 septembre 2022 et les échanges qui ont suivi cette commission,

Vu le projet de convention ci-après annexé,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

La demande, exposée ci-après, a reçu un avis favorable lors de son examen, il est donc proposé :

- de verser à l'association ci-dessous dénommée, le montant annuel de la subvention prévue, conformément au tableau ci-dessous :

Association	Convention	Objet de la demande	Montant / An
Union Sportive Et Culturelle Saucataise – Section Athlétisme	Annuelle	Challenge de la Communauté de communes de Montesquieu	1 500 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

M. Clément ne prend pas part au vote :

- Décide de l'attribution d'une subvention à l'association, au titre de l'exercice 2022, selon le tableau ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tous documents afférents au versement de ladite subvention,
- Inscrit les crédits nécessaires au budget 2022. Les fonds pourront être payés sur deux exercices.

Fait à Martillac, le 13 octobre 2022

Anne-Marie CAUSSÉ
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu